



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 8

TROISIÈME SESSION, QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

DIX HEURES

M. SWAN présente la proposition suivante :

Proposition n° 1 : Coupes visant les services externes de physiothérapie et d'ergothérapie

Attendu :

que le premier ministre a ordonné à l'Office régional de la santé de Winnipeg d'éliminer ses services externes de physiothérapie et d'ergothérapie, entraînant ainsi la suppression de programmes offerts dans sept établissements distincts de la ville et la mise à pied de dizaines de professionnels de la santé de première ligne;

que la décision prise par le premier ministre entraînera le licenciement de dizaines de physiothérapeutes et d'ergothérapeutes travaillant au Manitoba, augmentant ainsi la probabilité que ces professionnels de la santé chevronnés quittent la province avec leur famille;

que le Centre des sciences de la santé a offert 21 000 séances de physiothérapie externe en 2016-2017, que l'Hôpital de Saint-Boniface en a offert 10 598, que l'hôpital Concordia, l'hôpital de Seven Oaks et le centre de santé Misericordia ont chacun offert plus de 5 000 séances et que l'hôpital Grace en a offert plus de 4 200;

que le premier ministre a affirmé de façon erronée que d'autres provinces avaient privatisé les services de physiothérapie et d'ergothérapie, alors qu'en réalité ses coupes feraient du Manitoba la seule province canadienne à ne pas offrir de tels services externes assurés par le régime public;

que le gouvernement provincial oblige les Manitobains à payer de leur poche les services privés de physiothérapie, lesquels peuvent coûter entre 75 \$ et 90 \$ par séance, et qu'il rend les soins de santé essentiels hors de la portée des Manitobains à faible revenu, notamment les aînés et les familles qui n'ont pas accès à l'assurance privée;

que les physiothérapeutes, les ergothérapeutes, les chirurgiens, les médecins et les professionnels de la santé ont fermement indiqué au gouvernement provincial à maintes reprises que l'accès aux services externes de physiothérapie et d'ergothérapie assurés par le régime public est essentiel pour les malades qui se préparent à une intervention chirurgicale et qui récupèrent et qu'il devrait rejeter ces coupes motivées uniquement par des considérations financières;

que le rapport rédigé par le docteur Peachey n'a pas recommandé de coupes dans les services de physiothérapie et d'ergothérapie assurés par le régime public et que ce docteur a refusé explicitement d'appuyer les coupes du premier ministre à l'égard des soins de santé et des professionnels de la santé de première ligne;

que le financement des soins de santé préventifs telles la physiothérapie et l'ergothérapie permet de réaliser des économies à court et à long termes en réduisant le nombre de cas de nouvelles blessures, de réhospitalisations et de complications découlant d'une intervention chirurgicale et en améliorant ainsi la qualité de vie des patients et de leurs familles,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à dénoncer les coupes à courte vue imposées dans le domaine des soins de santé, à rétablir immédiatement le financement accordé aux services externes et à réembaucher les dizaines de professionnels de la santé licenciés en raison des directives du premier ministre de sorte que les Manitobains puissent accéder aux soins de santé essentiels dont ils ont besoin pour se rétablir après une intervention chirurgicale et demeurer en santé chez eux.

Il s'élève un débat.

M. SWAN intervient.

MM. ISLEIFSON et WIEBE, M^{me} GUILLEMARD, MM. GERRARD et JOHNSTON ainsi que M^{me} KLASSEN posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

MM. ISLEIFSON et WIEBE, M^{me} GUILLEMARD ainsi que M. GERRARD interviennent. M. JOHNSTON exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

Sont lus une première fois les projets de loi mentionnés ci-après et dont l'objet a été indiqué :

(N^o 7) — *Loi sur les bassins hydrographiques durables (modification de diverses dispositions législatives)/The Sustainable Watersheds Act (Various Acts Amended);*

(M^{me} la ministre SQUIRES)

(N^o 203) — *Loi modifiant la Loi sur les assurances/The Insurance Amendment Act.*

(M. FLETCHER)

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, M. le ministre GOERTZEN, MM. SWAN et WOWCHUK, M^{me} LAMOUREUX ainsi que M. CURRY font des déclarations de député.

Présentation et lecture de pétitions :

M. KINEW — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à annuler les coupes et les fermetures qui nuisent à l'accès des patients à des soins de santé de qualité en temps opportun et à effectuer de véritables investissements dans le système de soins de santé public manitobain qui procureront aux patients des retombées directes telles que l'amélioration de l'accès aux soins primaires, l'élaboration d'un plan provincial de ressources humaines en santé, l'augmentation du nombre de foyers de soins personnels financés par l'État dans la province et l'amélioration de l'efficacité dans le cadre des tests diagnostiques offerts dans les établissements de santé du Manitoba. (N. Ross, A. Moman, S. McIntyre et autres)

M. ALLUM — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à annuler les coupes et les fermetures qui nuisent à l'accès des patients à des soins de santé de qualité en temps opportun et à effectuer de véritables investissements dans le système de soins de santé public manitobain qui procureront aux patients des retombées directes telles que l'amélioration de l'accès aux soins primaires, l'élaboration d'un plan provincial de ressources humaines en santé, l'augmentation du nombre de foyers de soins personnels financés par l'État dans la province et l'amélioration de l'efficacité dans le cadre des tests diagnostiques offerts dans les établissements de santé du Manitoba. (M. McKenzie, H. Dyck, P. Tripp et autres)

M. SWAN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à annuler les coupes et les fermetures qui nuisent à l'accès des patients à des soins de santé de qualité en temps opportun et à effectuer de véritables investissements dans le système de soins de santé public manitobain qui procureront aux patients des retombées directes telles que l'amélioration de l'accès aux soins primaires, l'élaboration d'un plan provincial de ressources humaines en santé, l'augmentation du nombre de foyers de soins personnels financés par l'État dans la province et l'amélioration de l'efficacité dans le cadre des tests diagnostiques offerts dans les établissements de santé du Manitoba. (L. Quiambao, V. Critchley, D. Nowsad et autres)

M. MARCELINO (Tyndall Park) — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à annuler les coupes et les fermetures qui nuisent à l'accès des patients à des soins de santé de qualité en temps opportun et à effectuer de véritables investissements dans le système de soins de santé public manitobain qui procureront aux patients des retombées directes telles que l'amélioration de l'accès aux soins primaires, l'élaboration d'un plan provincial de ressources humaines en santé, l'augmentation du nombre de foyers de soins personnels financés par l'État dans la province et l'amélioration de l'efficacité dans le cadre des tests diagnostiques offerts dans les établissements de santé du Manitoba.

M^{me} MARCELINO (Logan) — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à annuler les coupes et les fermetures qui nuisent à l'accès des patients à des soins de santé de qualité en temps opportun et à effectuer de véritables investissements dans le système de soins de santé public manitobain qui procureront aux patients des retombées directes telles que l'amélioration de l'accès aux soins primaires, l'élaboration d'un plan provincial de ressources humaines en santé, l'augmentation du nombre de foyers de soins personnels financés par l'État dans la province et l'amélioration de l'efficacité dans le cadre des tests diagnostiques offerts dans les établissements de santé du Manitoba.

M. GERRARD — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le ministre de la Santé, des Aînés et de la Vie saine à fournir 12 paramédicaux supplémentaires en soins primaires ou intermédiaires pour assurer un service à toute heure, tous les jours, au poste d'ambulances de Grandview, à fournir une deuxième ambulance à cet endroit afin de pouvoir desservir certains emplacements désignés, à utiliser l'édifice vacant d'Hydro-Manitoba pour y garer les deux ambulances et à installer dans ces dernières un système informatisé permettant la géolocalisation ainsi qu'un déploiement dynamique et souple vers tout endroit couvert par le plan proposé pour cette région. (W. Dkyzyk, G.D. Elliott, S. Elliot et autres)

M^{me} SMITH (Point Douglas) — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à annuler les coupes et les fermetures qui nuisent à l'accès des patients à des soins de santé de qualité en temps opportun et à effectuer de véritables investissements dans le système de soins de santé public manitobain qui procureront aux patients des retombées directes telles que l'amélioration de l'accès aux soins primaires, l'élaboration d'un plan provincial de ressources humaines en santé, l'augmentation du nombre de foyers de soins personnels financés par l'État dans la province et l'amélioration de l'efficacité dans le cadre des tests diagnostiques offerts dans les établissements de santé du Manitoba. (B. Scheoborn, M. Victoruk, S. Lamothe et autres)

M. LINDSEY — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à annuler les coupes et les fermetures qui nuisent à l'accès des patients à des soins de santé de qualité en temps opportun et à effectuer de véritables investissements dans le système de soins de santé public manitobain qui procureront aux patients des retombées directes telles que l'amélioration de l'accès aux soins primaires, l'élaboration d'un plan provincial de ressources humaines en santé, l'augmentation du nombre de foyers de soins personnels financés par l'État dans la province et l'amélioration de l'efficacité dans le cadre des tests diagnostiques offerts dans les établissements de santé du Manitoba. (M. Wanlin, W. Rolfe, D. Jones et autres)

M. MALOWAY — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à annuler les coupes et les fermetures qui nuisent à l'accès des patients à des soins de santé de qualité en temps opportun et à effectuer de véritables investissements dans le système de soins de santé public manitobain qui procureront aux patients des retombées directes telles que l'amélioration de l'accès aux soins primaires, l'élaboration d'un plan provincial de ressources humaines en santé, l'augmentation du nombre de foyers de soins personnels financés par l'État dans la province et l'amélioration de l'efficacité dans le cadre des tests diagnostiques offerts dans les établissements de santé du Manitoba.

M^{me} FONTAINE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à annuler les coupes et les fermetures qui nuisent à l'accès des patients à des soins de santé de qualité en temps opportun et à effectuer de véritables investissements dans le système de soins de santé public manitobain qui procureront aux patients des retombées directes telles que l'amélioration de l'accès aux soins primaires, l'élaboration d'un plan provincial de ressources humaines en santé, l'augmentation du nombre de foyers de soins personnels financés par l'État dans la province et l'amélioration de l'efficacité dans le cadre des tests diagnostiques offerts dans les établissements de santé du Manitoba. (D. Smith, B. Pritchett, C. Grossmiveller et autres)

M. SELINGER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à annuler les coupes et les fermetures qui nuisent à l'accès des patients à des soins de santé de qualité en temps opportun et à effectuer de véritables investissements dans le système de soins de santé public manitobain qui procureront aux patients des retombées directes telles que l'amélioration de l'accès aux soins primaires, l'élaboration d'un plan provincial de ressources humaines en santé, l'augmentation du nombre de foyers de soins personnels financés par l'État dans la province et l'amélioration de l'efficacité dans le cadre des tests diagnostiques offerts dans les établissements de santé du Manitoba. (C. Carriere, M. Siemens, M. Berger et autres)

M. WIEBE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à annuler les coupes et les fermetures qui nuisent à l'accès des patients à des soins de santé de qualité en temps opportun et à effectuer de véritables investissements dans le système de soins de santé public manitobain qui procureront aux patients des retombées directes telles que l'amélioration de l'accès aux soins primaires, l'élaboration d'un plan provincial de ressources humaines en santé, l'augmentation du nombre de foyers de soins personnels financés par l'État dans la province et l'amélioration de l'efficacité dans le cadre des tests diagnostiques offerts dans les établissements de santé du Manitoba.

Conformément à l'article 29 du *Règlement*, M. FLETCHER formule un grief.

Conformément au paragraphe 33(8) du *Règlement*, la leader de l'opposition à l'Assemblée annonce que la proposition portant sur le rétablissement du financement accordé aux municipalités pour les transports en commun sera examinée le prochain jeudi où seront abordées les affaires émanant des députés.

M^{me} la *ministre* STEFANSON propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 4 — *Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée législative (adhésion à un autre parti)/The Legislative Assembly Amendment Act (Member Changing Parties)*.

Il s'élève un débat.

M^{me} la *ministre* STEFANSON intervient.

M. ALLUM, M^{me} FONTAINE ainsi que MM. WIEBE, FLETCHER et SARAN posent des questions à la ministre.

Le débat se poursuit.

M^{me} FONTAINE, MM. LAGASSÉ et SWAN, M^{me} LAMOUREUX ainsi que M. MARTIN interviennent. M. ALLUM exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

Pendant le débat, M. FLETCHER soulève une question de privilège et demande que la leader de l'opposition à l'Assemblée présente des excuses pour les propos non parlementaires qu'elle aurait tenus.

M^{me} FONTAINE intervient.

Le président adjoint déclare que les questions portant sur des propos tenus à l'Assemblée relèvent du *Règlement* et ne constituent pas des questions de privilège.

Pendant le débat, M. FLETCHER invoque le *Règlement* au sujet de termes non parlementaires qu'aurait utilisés la députée de St. Johns.

Jeudi 30 novembre 2017

Le président adjoint informe l'Assemblée qu'il met l'affaire en délibéré.

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi, 13 h 30.

La présidente,

Myrna Driedger